Réf. Farde e-Assemblées : 2730760

N° OJ : 112

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/11/2026

Objet : CACI - Contrat d'Ilot QUERELLE.- Opération 3.1 "Made in Querelle".- Règlement du troisième appel à initiatives locales, associatives et citoyennes.

Le Conseil communal,

Vu sa décision n° 41 du 19/02/2024 d'adopter le dossier de base du Contrat d'axe et Contrat d'îlot (CACI) Querelle ;

Considérant que l'opération 3.1 "Made in Querelle" figure au programme repris dans le dossier de base du CACI Querelle ;

Considérant que cette opération, pilotée par la cellule Rénovation urbaine, vise à soutenir, en leur apportant une aide financière et un accompagnement, des initiatives locales, associatives et citoyennes répondant à différents objectifs :

- renforcer le lien social, la solidarité et la convivialité ;
- valoriser les compétences, les talents et les ressources du quartier ;
- soutenir les habitant·e·s et usager·ère·s dans leur implication dans la vie de leur quartier ;

Vu sa décision du 20/11/2023 d'adopter la convention-type entre la Ville de Bruxelles et les propriétaires de mobilier urbain, ayant pour objet l'entretien du matériel subsidié disposé dans l'espace public ;

Vu sa décision du 22/04/2024 d'adopter la convention-type entre la Ville de Bruxelles et les porteurs de projets socio-économiques, ayant pour objet la mise à disposition des habitants du matériel subsidié ;

Considérant que l'opération 3.1 "Made in Querelle" est organisée durant la période d'exécution du CACI Querelle sous forme d'appels à projets annuels ;

Considérant que la troisième édition de l'appel à projets "Made in Querelle" sera organisée du 16/11/2026 au 31/01/2027 ;

Considérant que les candidatures, pour être recevables, devront notamment répondre à une ou plusieurs thématiques prioritaires identifiées dans le dossier de base du CACI Querelle ;

Considérant que l'activation de l'espace public, la cohésion sociale, la végétalisation, la propreté, l'implication de la jeunesse dans la vie de quartier, la promotion des modes actifs, le bien-être de toutes et tous, l'inclusivité, l'émancipation des femmes et la prise en compte du genre, la lutte contre l'isolement des personnes âgées, la promotion de la culture, l'environnement, la solidarité, le sport, l'économie circulaire et l'alimentation durable constituent des exemples de thématiques éligibles ;

Considérant qu'il y a lieu d'approuver le règlement définissant le cadre et les modalités du troisième appel à initiatives locales, associatives et citoyennes « Made in Querelle » ;

Considérant qu'outre le formulaire de candidature, deux conventions-types ainsi que deux canevas de rapport d'activité (intermédiaire et final) sont annexés à ce règlement :
- la convention-type entre la Ville et le bénéficiaire, adoptée par le Conseil communal le 22/04/2024, ayant pour objet la mise à disposition des habitants du quartier du matériel subsidié, durant et au-delà de la durée du projet ;
- la convention-type entre la Ville et le bénéficiaire, adoptée par le Conseil communal le 20/11/2023, ayant pour objet l'entretien par le bénéficiaire du matériel subsidié disposé dans l'espace public ;

- le canevas de rapport d'activité intermédiaire ;
- le canevas de rapport d'activité final ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

ARRETE :

Article unique : Le règlement du troisième appel à initiatives locales, associatives et citoyennes "Made in Querelle" est adopté.

Annexes :

Règlement 3° édition Made in Querelle (FR) (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Annexe 1 : Formulaire de candidature (FR) (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Annexe 2 : Convention matériel (FR) (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Annexe 3 : Convention entretien (FR) (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Annexe 4 : Canevas rapport d'activité intermédiaire (FR) (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Annexe 5 : Canevas pour rapport d'activité final (FR) (Consultable au Secrétariat des Assemblées)